



**Mandarine Active**

*Rapport Annuel*

*31 décembre 2020*

## SOMMAIRE

### RAPPORT DE GESTION

- Identification
- Performance
- Eligibilité PEA
- Commentaire économique
- Commentaire de gestion
- Perspectives 2021
- Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation
- Information relative aux instruments financiers détenus en portefeuille émis par la société de gestion
- Information relative à la politique de vote
- Information relative à la sélection des intermédiaires
- Méthodologie de calcul du risque Global
- Information sur la prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG
- Technique de gestion efficace du portefeuille
- Politique de rémunération
- Compte rendu des principaux mouvements du portefeuille
- SFTR

### COMPTES ANNUELS

### COMPTES ANNUELS - ANNEXE

### CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

## IDENTIFICATION

**Nom :**

Mandarine Active.

**Classification :**

Actions des pays de la zone euro

**Objectif de gestion :**

Le Fonds a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice **EURO STOXX® Net Return EUR** sur la durée de placement recommandée de 5 ans, en sélectionnant via une stratégie active de « stock picking », des entreprises de la zone euro répondant positivement à des critères **ESG (approche Best in Universe)** et possédant un profil de croissance supérieur à la moyenne, selon l'analyse de la Société de Gestion.

**Indicateur de référence :**

Les performances sont comparées à l'évolution de l'indice **EURO STOXX® Net Return EUR (ci-après désigné l'« Indice »)**.

Cet Indice est un des indices de référence des émetteurs de grande, moyenne et petite capitalisation des marchés de la zone euro (eurozone).

Codes :SXXT ; ISIN : EU0009658194 ; Reuters : STOXXER ; Bloomberg ID: BBG000P5MZD4.

L'Indice est libellé en euro. La performance de l'Indice inclut les dividendes détachés par les actions qui composent l'indicateur.

Pour plus d'informations concernant les caractéristiques et la composition de cet Indice, vous pouvez consulter le site internet du producteur de l'Indice ([www.stoxx.com](https://www.stoxx.com)) en cliquant sur le lien suivant : <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=SXXGT>.

Le Fonds n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet Indice. Il réalise ses investissements sur la base de critères qui peuvent le conduire à des écarts significatifs avec le comportement et la composition de cet Indice. Les investissements dans les entreprises sont réalisés selon des pondérations qui ne sont pas fonction du poids relatif de chaque société dans l'Indice.

**Stratégie d'investissement :**

La stratégie d'investissement est fondée sur la sélection de valeurs de croissance de tous types de capitalisation sélectionnées au sein de l'univers de la zone euro

Pour concilier la recherche de performance et le développement des pratiques socialement responsables, les critères ESG sont considérés selon une approche « **Best in Universe** ».

L'approche **Best in Universe** est un type de **sélection ESG** consistant à privilégier, au sein de l'univers d'investissement, les émetteurs les mieux notés d'un point de vue **extra-financier** indépendamment de leur **secteur d'activité**.

Le processus de sélection de titres ESG est basé sur la collecte d'informations extra-financières sur les valeurs de l'univers d'investissement du Fonds.

Le pôle d'expertise ESG de Mandarine Gestion procède à l'attribution des notes extra financières des valeurs. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG en 5 paliers de A (meilleure note) à E (note la plus défavorable). Sont exclus de l'univers d'investissement du Fonds les émetteurs dont la notation ESG s'avère la plus défavorable (notation « E ») ce qui permet d'établir ainsi une liste de titres dans lesquels le gérant peut investir.

L'application de ce processus de sélection conduit à une réduction de 20% de l'univers investissable ESG.

Les notes extra financières sont susceptibles d'évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse. Elles sont revues au plus tous les 12 mois. Elles pourront conduire à des décisions d'investissement ou de désinvestissement.

Conformément à la loi, les entreprises qui sont impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions interdites par les conventions d'Ottawa et d'Oslo sont également exclues.

Le fonds peut investir dans des actifs n'ayant pas été soumis à une analyse ESG dans la limite de 10%.

L'équipe de gestion sélectionne, via une stratégie de « stock-picking » (choix de titres fondé sur les convictions de l'équipe de gestion) des entreprises de croissance de la zone euro de tous types de capitalisation dégagant une croissance (notamment de leurs marges et de leurs résultats) supérieure à la moyenne et présentant un potentiel de valorisation. L'investissement en actions dites de petites capitalisations sera inférieur à 25 % de l'actif net.

La part des émetteurs notée ESG dans le portefeuille du Fonds (*hors dette publique et liquidités*) sera durablement supérieure à 90%.

Pour sélectionner les valeurs éligibles au Fonds, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée à un filtrage extra-financier basé sur des critères **ESG** réalisé en amont.

**Processus extra financier de sélection ESG**

Pour sélectionner les valeurs éligibles au Fonds au sein de l'univers d'investissement et concilier ainsi la recherche de performance et le développement des pratiques socialement responsables, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée à un filtrage extra-financier contraignant basé sur des critères **ESG** réalisés en amont par le pôle indépendant d'analyse extra-financière de la Société de Gestion au travers de son outil « propriétaire » d'analyse extra financière **Mandarine-ESG view®**.

Afin de permettre l'intégration ESG, l'analyse ESG se fonde sur la collecte, le croisement et l'appropriation d'informations extra financières qualitatives et quantitatives de sources multiples afin de permettre une couverture originale :

- Les reportings et rapports RSE des émetteurs, les entreprises ont en effet l'obligation de publier une Déclaration de Performance Extra-financière (**DPEF**). Véritable levier de pilotage stratégique des entreprises, la DPEF fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant ;
- Les rencontres avec les émetteurs, le management et les parties prenantes (**ONG, syndicats, rapports d'études...**) ;
- Les rapports et analyses des brokers et agences de notation extra-financières.

Pour concilier la recherche de performance et le développement des pratiques socialement responsables, les critères ESG sont utilisés dans le processus de gestion selon une approche « **Best in Universe** ». L'approche **Best in Universe** est un type de **sélection ESG** consistant à privilégier, au sein de l'univers d'investissement, les émetteurs les mieux notés d'un point de vue **extra-financier** indépendamment de leur **secteur d'activité**.

Au travers d'un filtre extra financier « propriétaire », les entreprises européennes sont notées en fonction de leur impact sur la Société. C'est-à-dire à la fois individuellement sur les parties prenantes indispensables au développement économique de l'entreprise (*consommateurs/clients, employés, fournisseurs...*) et collectivement sur l'intérêt général (*communautés locales, environnement, intérêt public...*).

Le pôle d'expertise ESG de Mandarine Gestion procède pour ce faire à l'attribution des notes extra financières des émetteurs, appelé notes **Actives®**, au travers d'un filtre propriétaire afin d'identifier au sein de l'univers d'investissement les entreprises à impact sociétal positif.

La note **Active** ® d'un émetteur est la moyenne de deux composants extra financières majeures : une note « individu » ou « sociale » et une note « collectivité » ou « sociétale ».

- La note « **Individus** » est composée de l'agrégation de critères avancés (*Santé & bien-être, emploi, formation, diversité, droits de l'homme, sécurité, conventions collectives, controversé ...*) prenant en compte les parties prenantes qui participent à la sphère économique et sociale de l'entreprise. Cette note est établie en fonction de plusieurs indicateurs (*gouvernement d'entreprise, salariés, clients ou consommateurs, fournisseurs et sous-traitants, actionnaires, concurrents et partenaires ...*).
- La note « **Collectivité** » est composée de l'agrégation de critères avancés (*ressources naturelles, éthique des affaires, mobilité verte, lanceur d'alertes, économie circulaire, réduction des émissions, controverses ...*) sur l'écosystème entourant l'entreprise et la façon dont l'entreprise interagit avec ses parties prenantes « externes. » Il s'agit notamment de la sphère publique et sociale sur le plan de sa responsabilité sociétale (*pouvoirs publics : communautés territoriales et locales, intérêt public ... environnement et société civile : associations, ONG, experts, citoyens ...*).

Le résultat de l'analyse extra-financière aboutit à une note Active ® en 5 paliers (*quintiles*) allant de A (*meilleure note*) à E (*note la plus défavorable*). Les entreprises bien que n'étant pas dans le quintile « E » mais ayant un note négative Active ® négative sont susceptibles de faire l'objet d'une analyse quantitative plus poussée, notamment via un engagement actionnarial.

Pour passer le filtre ESG, les entreprises devront avoir une note Active ® supérieure à 50 sur échelle allant de 0 à 100.

Sont exclus de l'univers d'investissement du Fonds les émetteurs dont la notation Active ® s'avère la plus défavorable (*notation « E »*) ce qui permet d'établir ainsi une liste de titres dans lesquels le gérant peut investir. L'application de ce processus de sélection conduit à une réduction de 20% des émetteurs de l'univers d'investissement ayant une notation Active ®.

Les notes Active ® sont susceptibles d'évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse. Elles sont revues *a minima* tous les 12 mois.

En plus du filtre **Best-in-Universe**, un filtre supplémentaire est appliqué pour les émetteurs ayant une note Active® inférieure à 50 sur échelle allant de 0 à 100. Toute entreprise appartenant aux quatre premiers quintiles du filtre **Best-in-Universe**, mais ayant une note Active ® inférieure à 50 sur échelle allant de 0 à 100 ne sera pas éligible au portefeuille et ce, à l'effet de dégager de l'univers d'investissement éligible les sociétés à impact sociétal positif.

Conformément à la loi, les entreprises qui sont impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions interdites par les conventions d'Ottawa et d'Oslo sont également exclues.

#### **Stratégie de gestion financière**

La stratégie d'investissement consiste à appliquer une gestion active effectuée sur la base d'une approche essentiellement *bottom up* (approche dite ascendante), enrichie d'ajustements *top down* (approche dite descendante) complémentaires en sélectionnant de façon discrétionnaire, parmi les entreprises ayant un impact social positif, les entreprises qui présentent une perspective de bénéfices supérieure à la moyenne.

L'approche *bottom up* consiste en une étude des fondamentaux de l'entreprise.

Ainsi le processus de sélection des titres utilisera des critères qualitatifs :

- identification de moteurs ou de catalyseurs de croissance (*géographique, réglementaire, innovation, acquisition, cycle ...*) ;
- qualité du management et des équipes, avantages compétitifs, alignement des intérêts avec ceux des actionnaires minoritaires ... ;
- positionnement de la société au sein de son secteur (*leader, challenger ...*) et notamment face à ses émetteurs comparables cotés dans d'autres zones géographiques (*lecture cross border*) ;
- pérennité de la croissance (*avantage concurrentiel, trend de croissance sous-jacent, barrière à l'entrée*) ;
- identification de la création de valeur future (*extension du marché adressable, réplicabilité du modèle sur de nouvelles géographies ...*)...

et quantitatifs fondés sur des critères d'analyse financière des sociétés :

- croissance organique du chiffre d'affaires et de la rentabilité d'exploitation ;
- taille du marché adressable et évolution des parts de marché ;
- qualité de la structure financière (capacité d'autofinancement de la croissance, taux d'endettement et capacité de remboursement de cette dette) ;
- visibilité de la croissance des résultats (*volatilité historique des résultats et des flux de trésorerie*) ;
- soutenabilité de la création de valeur (*ROE / ROCE*) ; perspectives (*croissance organique, croissance par acquisitions, restructurations...*) ; capacité de la société à réaliser des résultats supérieurs au consensus (*earning surprise*) ; valorisation absolue et relative de la société suivant un scoring de critères de croissance.

L'analyse *top down* complétera la sélection active de valeurs pour ajuster l'allocation géographique et sectorielle du fonds.

Le gestionnaire analysera :

- l'environnement politique et macro-économique ;
- l'environnement sectoriel (cyclicité, situation concurrentielle, leadership ...)

En fonction de ces analyses, le gestionnaire peut être amené à se diversifier sur d'autres classes d'actifs (décrites ci-dessous) s'il anticipe que le moteur de performance principal (marchés d'actions) ne lui permet pas d'atteindre son objectif de gestion. Il peut alors décider d'investir dans des titres de créances ou des instruments du marché monétaire (en direct ou par l'intermédiaire d'OPCVM, de FIA ou ETF dans la limite de 10% de son actif).

L'exposition au risque de change pour des devises autres que celles de la zone euro sera accessoire (inf. à 10%).

Par ailleurs, le Fonds sera également exposé selon les fourchettes suivantes :

- fourchette d'exposition du fonds aux marchés « actions » de 60% à 100 % pouvant être réalisée de manière directe (via des titres vifs) ou de manière indirecte (via des OPCVM ou des FIA).
- fourchette d'exposition du fonds aux marchés de taux : 0% à 25% pouvant être réalisée de manière directe (via des titres vifs) ou de manière indirecte (via des OPCVM ou des FIA).

En plus des critères financiers, des critères extra-financiers sont pris en compte par les gérants dans le cadre même de la gestion financière (Intégration ESG).

Au-delà des 2 filtres prédéfinis précédemment (filtre absolu de **niveau** des notes Active et filtre relatif de Best In Universe), l'intégration ESG permet au gérant de mieux qualifier et de mieux évaluer la persistance, la pertinence et la pérennité de la croissance et de la position concurrentielle des sociétés.

Les indicateurs sélectionnés dans le cadre du filtre Active sont des indicateurs avancés de la croissance future. Ils aident à qualifier la pérennité de la croissance future et donc la visibilité et la qualité du *business model* de l'entreprise.

L'ensemble des indicateurs ESG analysés dans le filtre relatif Best In Universe permettent aussi au gérant de mieux appréhender et qualifier le profil de risque de l'entreprise. Ils sont discrétionnaires et contraignants pour la gestion du fonds.

L'analyse dynamique et comparative des indicateurs sélectionnés est un élément qualitatif supplémentaire qui nourrit la réflexion bottom up du gérant et ses choix de gestion.

Ce type de gestion est discrétionnaire et de conviction, autorisant une forte autonomie dans le choix des investissements. Ce type de gestion peut être qualifiée d'active (*versus passive ou indicielle*) au regard de la concentration de ses investissements et de sa faible correspondance avec l'indice de référence du portefeuille (*active share élevé*).

**Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. La liste des facteurs de risques exposés ci-dessous ne prétend pas être exhaustive.

Le Fonds est un OPCVM classé « Actions des pays de la zone euro ». Par conséquent, l'investisseur est principalement exposé aux risques suivants :

**Risque de perte en capital :**

L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, le Fonds ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

**Risque de marché actions :**

Le Fonds est exposé à plus de 60% sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. Le risque action correspond à une baisse des marchés actions ; le Fonds étant exposé en actions, la valeur liquidative peut baisser significativement. Si les marchés actions baissent, la valeur du portefeuille pourrait baisser.

**Risque lié à la détention de moyennes et petites valeurs :**

Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et peut engendrer une augmentation de la volatilité de la valeur liquidative.

**Risque lié aux obligations convertibles :** Les obligations convertibles, susceptibles d'entrer dans la composition du Fonds, peuvent en effet connaître des variations en fonction de l'évolution du cours de l'action qui leur est rattachée via la valeur de l'option de conversion/échange. L'attention de l'investisseur est donc attirée sur le fait que le risque actions est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

**Risque de taux :**

En raison de son orientation de gestion, le Fonds peut être soumis à un risque de taux. Le risque de taux se traduit par une variation de la courbe des taux. L'orientation des marchés de taux évolue en sens inverse de celle des taux d'intérêts. Ce

risque résulte du fait qu'en général le prix des créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent.

**Risque de crédit :**

Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. Le risque de crédit est limité aux titres de créances et instruments du marché monétaires qui pourront composer l'actif net pour 25% maximum. L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

**Risques liés à la gestion discrétionnaire :**

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au Fonds repose sur la sélection des valeurs et sur l'anticipation des différents marchés. Il existe un risque que le Fonds ne soit par investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du Fonds peut en outre avoir une performance négative. Une part importante de la performance dépend de la capacité du gérant à anticiper les mouvements de marché.

**Risque politique :**

Il s'agit du risque lié à une situation politique ou géopolitique, à une décision ou à une absence de décision du pouvoir politique ou d'autorités administratives nationales, transnationales ou supranationales : nationalisation sans indemnité suffisante, embargos, mesures protectionnistes, exclusion de certains marchés, fiscalité discriminatoire, se traduisant par des atteintes durables à l'ordre public et à la stabilité économique : révolution, guerre civile, ... La survenance de ce type d'événement par nature imprévisible peut générer des conséquences financières très importantes.

Et accessoirement aux risques suivants :

**Risque lié aux marchés émergents :**

Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales : l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution de ces titres peut en conséquence être volatile. Si les titres des marchés émergents baissent, la valeur liquidative du Fonds peut baisser.

**Risque de contrepartie :**

Le Fonds est exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme. Les contrats portant sur ces instruments financiers peuvent être conclus avec un ou plusieurs établissements de crédit n'étant pas en mesure d'honorer leur engagement au titre desdits instruments. L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

**Risque de change :**

Il s'agit du risque de fluctuation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus en portefeuille. Le Fonds pourra détenir, en direct ou via des OPCVM ou des FIA, des titres libellés dans des devises autres que celles de la zone euro ; de ce fait, les fluctuations des taux de change pourraient entraîner la baisse de la valeur liquidative. Le risque de change pourra être couvert par le biais d'instruments dérivés.

**Durée de placement recommandée :**

Supérieure à 5 ans

**Affectation du résultat :**

FCP de capitalisation pour les parts I, M, G, S, F et R

**Changements intéressants l'OPCVM intervenus en 2020 :**

Aucun changement n'est intervenu au cours de l'année 2020.

**Changements à intervenir en 2021 :**

Au jour de la rédaction du présent rapport, le prospectus du fonds a été mis à jour afin d'intégrer les informations suivantes :

- Mise en conformité du Fonds au Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la Publication d'Informations en Matière de Durabilité dans le Secteur des Services Financiers (le « Règlement Durabilité » ci-après désigné le « Règlement SFDR ») ; classement en SFDR article 9 : produit ayant un objectif durable  
Date d'effet : 10 mars 2021
- Mise en conformité du Fonds aux Orientations de l'ESMA concernant « les commissions de surperformance dans les organismes de placement collectif en valeurs mobilières et certains types de fonds d'investissement alternatifs » (ESMA34-39-992).

#### Commissaire aux comptes

Deloitte & Associés  
Tour Majunga  
6 place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense cedex

#### PERFORMANCE

Le présent rapport annuel a trait à l'exercice 2020 écoulé ayant débuté le 1er janvier 2020 et clôturé le 31 décembre 2020.

Mandarine Active	Part I	Part R	Part M
Performance	11,34%	10,28%	11,12%
01/01/2020	8720,73€	801,21€	88916,11€
01/01/2020	9709,45€	883,56€	98804,7€

Mandarine Active	Part G	Part S	Part F
Performance	10,31%	10,35%	10,89%
01/01/2020	8747,81€	8464,95€	553,68€
01/01/2020	9646,43€	9341,05€	613,97€

Performance du benchmark : **Eurostoxx NR : 0,25 %**

**La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs.**

#### ELIGIBILITE PEA

Au 31 décembre 2020, le FCP est investi à plus de **90,30%** en titres éligibles au PEA.

#### COMMENTAIRE ECONOMIQUE

L'année 2020 sera à jamais marquée du sceau de la pandémie de la COVID-19 et de la plus grave récession d'après-guerre qu'elle a entraînée. Les marchés actions sont eux au mieux de leur forme. En effet, en réponse à la crise de la COVID, les banques centrales et gouvernements mondiaux ont pris des mesures sans précédent (rachats massifs d'actifs, chômage partiel financé, confinements, couvre-feu).

Sur les performances de l'année, honneur au marché américain avec Wall Street qui évolue à des plus-hauts historiques grâce au succès des valeurs technologiques. Le S&P 500 enregistre un bond de 16% sur l'ensemble de 2020 après avoir progressé de 66% depuis son point le plus bas en mars 2020. Le Nasdaq a bondi de plus de 43% cette année, sa meilleure performance annuelle depuis 2003 (le record datant de 1999 avec +84% cette année-là). Les Gafam, qui représentent plus du quart de la pondération de l'indice S&P 500, ont bondi en moyenne de 53 % avec en tête Apple, en hausse de 82 %, suivi d'Amazon, en progression de 78 % mais aussi Tesla qui a contribué à une hausse de 1,6% de l'indice à lui seul.

En Allemagne, le Dax 30 est lui aussi à son sommet malgré la faillite de Wirecard et la chute de la plus grosse capitalisation

d'outre-Rhin : SAP a plongé de 22 % en une seule séance, en octobre, après un abaissement de ses prévisions.

Le Cac 40 a limité les dégâts (-7%) grâce au rebond de novembre. Le deuxième meilleur mois de l'histoire de l'indice parisien, qui s'est soldé par un gain mensuel de 20,1 %.

Sur le terrain politique, la grande nouvelle de l'année est venue des élections américaines et de la victoire de Joe Biden. Elle promet plus de visibilité et de l'apaisement dans les relations internationales ainsi que dans le monde des affaires.

L'Union européenne, de son côté, a démontré qu'elle pouvait sortir par le haut d'une crise en validant un « super-plan » de relance européen de 750 milliards d'euros. Une première, à la fois par son ampleur et par les modalités de son adoption, via un endettement commun des Vingt-Sept.

Quant à l'accord sur le Brexit, il est trop tôt pour dire si l'Union européenne sort gagnante vis-à-vis du Royaume-Uni, bien qu'un accord ait été signé. Le diable se nichera dans les détails de sa mise en œuvre, et les Britanniques ne manqueront pas de revenir à la charge afin de réduire leur déficit commercial avec la zone euro.

#### COMMENTAIRE DE GESTION

##### S1 2020

Les principaux Mouvements :

- ACHATS : EDP Renovaveis, Zalando, Schneider, Stora Enso
- RENFORCEMENTS (principaux) : Linde, Enel, L'Oréal
- VENTES : Amadeus, CRH, SCA, AXA
- ALLEGEMENTS (principaux) : Legrand, FincoBank, Orpéa

Les meilleurs contributeurs relatifs à la performance

- Adyen : performance +77% ; contribution à la performance : 1,73%
- ASML : performance +25% ; contribution à la performance : 0,91%
- Neste Oyj : performance +17% ; contribution à la performance : 0,50%

Les plus forts détracteurs relatifs à la performance

- CRH (nous avons soldé la position) : performance -35% ; impact sur la performance : -1,13%
- KBC (nous avons soldé la position) : performance -39% ; impact sur la performance : -0,82%
- ESSILOR : performance -15% ; impact sur la performance : -0,52%

##### S2 2020

Les principaux Mouvements :

- ACHATS : Michelin, Akzo Nobel, Wolters Kluwer
- RENFORCEMENTS (principaux) : Merck, Linde, Symrise,
- VENTES : Umicore, Orpéa, SAP, Allianz, Fresenius, Sanofi
- ALLEGEMENTS (principaux) : Adyen, Zalando, EDP R

Les meilleurs contributeurs relatifs à la performance

- EDPR : performance +90% ; contribution à la performance : 2,00%
- VERBUND : performance +82% ; contribution à la performance : 1,10%
- Zalando : performance +45% ; contribution à la performance : 0,80%

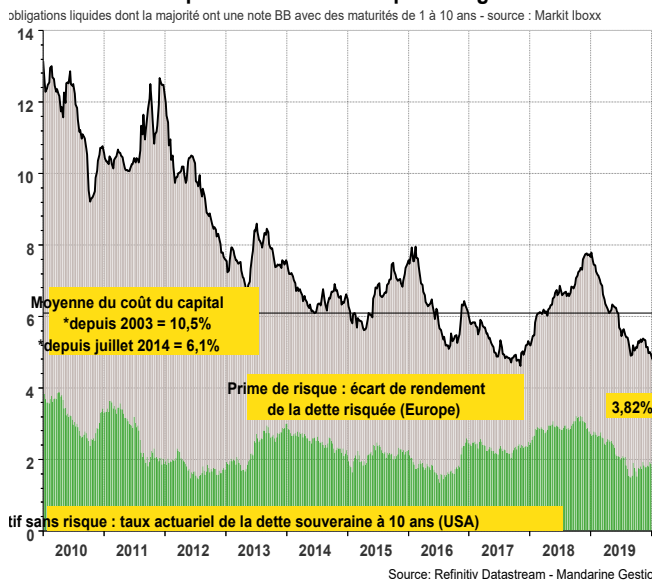
Les plus forts détracteurs relatifs à la performance

- Fresenius SE : performance -12% ; impact sur la performance : -0,20%
- Biomérieux : performance -10% ; impact sur la performance : -0,20%
- Sanofi : performance -9% ; impact sur la performance : -0,20%

**PERSPECTIVES 2021**

Nous restons constructifs. Le soutien des autorités par la liquidité a permis aux marchés de rebondir dès la mi-mars puisque le risque crédit a été tué dans l'œuf (cf le graphique ci-dessous sur le coût du risque). L'arrivée, début novembre, de vaccins contre le coronavirus est assurément la meilleure nouvelle de l'année, car elle offre la perspective d'une sortie de la crise sanitaire au cours de 2021.

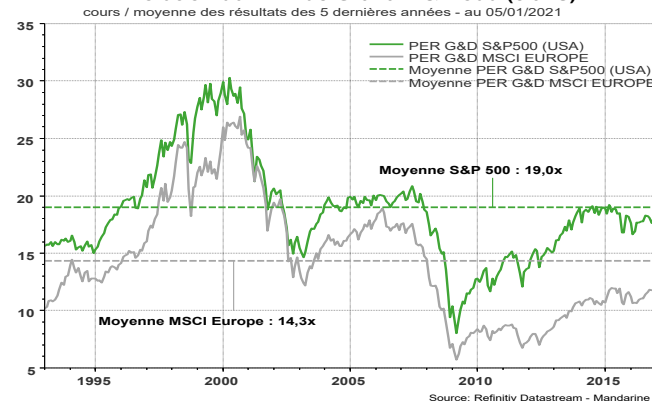
**Coût du capital : 10Y T-Note + Spread High Yield**



Les sociétés seront en bien meilleure forme en 2021. La croissance des résultats des sociétés de l'EuroStoxx est attendue à +53%. Pour 2022, la croissance est attendue à +20%. Cette année-là, les sociétés de l'EuroStoxx devraient dépasser les résultats qu'elles avaient réalisées en 2019. Il faudra donc 3 ans pour un quasi-retour à la normale en niveau agrégé.

Notons par ailleurs, qu'une grande rotation vers les actions a souvent été évoquée sans jamais vraiment se matérialiser ces dernières années. Les conditions semblent aujourd'hui propices avec des niveaux de valorisation en Europe en ligne avec la moyenne (cf graphique ci-dessous).

**Evolution du PER de Graham & Dodd (5 ans)**



Notre construction de portefeuille aujourd'hui est plus que jamais diversifiée.

Durant l'automne, nous avons significativement renforcé notre exposition aux cycliques (Michelin, Akzo Nobel, Prosus) dont le poids dans le portefeuille au 31 décembre 2020 était supérieur à 20%. Nous pensons, en revanche, qu'il est trop tôt pour revenir sur les secteurs du transport et du tourisme. Ils sont donc absents du portefeuille.

Nous restons surpondérés sur 2 thématiques long terme. La transition écologique et énergétique qui représente 28% du portefeuille (10% de l'indice) et la technologie qui pèse elle 14% dans le portefeuille (10% dans l'indice).

**Impact de la crise sanitaire liée au Coronavirus**

A l'heure où nous écrivons ces lignes, l'épidémie de COVID-19 a touché le monde entier et continue de s'étendre sous la forme de multiples variants provenant de pays différents (Royaume-Uni, Brésil, Afrique du sud). Les répercussions sanitaires, économiques et sociales de cette crise sont sans précédents.

La plupart des pays du monde s'efforcent de gérer cette crise sanitaire en appliquant une batterie de mesures plus ou moins contraignantes. Certains pays procèdent à des reconfinements ponctuels en fonction des pics de circulation du virus et de contaminations au sein de leur population. D'autres pays appliquent des mesures de couvre-feu. Nombreux sont les pays appliquant des mesures de restriction de circulation (avion, train, bateau, voiture). En France, la population a été astreinte à un second couvre-feu à la fin de l'année 2020 puis à des mesures de couvre-feu toujours en vigueur au jour de la rédaction du présent rapport. De nombreux commerces et lieux de restauration/culturels demeurent fermés et le recours au télétravail généralisé.

Un espoir est toutefois né durant cette période de crise : la vaccination. Plusieurs entreprises et laboratoires pharmaceutiques ont développé des vaccins et obtenu la validation d'autorités de santé de nombreux pays. Des campagnes de vaccination sont d'ores et déjà lancées dans plusieurs pays dont la France laissant espérer une reprise globale de l'activité économique au fur et à mesure que la couverture vaccinale augmente.

Sur le plan boursier, les marchés actions ont malgré tout affiché des performances positives au titre de l'année 2020. Bien que les marchés actions aient connu une très forte baisse pendant le 1<sup>er</sup> confinement, un rebond a été rendu possible grâce aux politiques accommodantes des Banques centrales et aux mesures de soutien à l'économie proposées par les Etats dont la France (prêts garantis par l'état, financement du chômage, etc).

Au cours de l'exercice sous revue, l'ensemble des fonds ont été impactés par la crise du Covid-19.

Nous n'avons qu'une certitude celle annoncée par le Président Macron, « Le jour d'après, ce ne sera pas un retour au jour d'avant ».

Hegel dans son ouvrage *Leçons sur la philosophie de l'histoire* estime qu'« on recommande aux rois, aux hommes d'Etat, aux peuples de s'instruire principalement par l'expérience de l'histoire. Mais l'expérience et l'histoire nous enseignent que peuples et gouvernements n'ont rien appris de l'histoire, qu'ils n'ont jamais agi suivant les maximes qu'on aurait pu en tirer. ». Peut-être d'aucuns, le regard rivé à l'événement, plus soucieux d'anecdotes que d'analyses, se morfondent-ils dans un monde actuel auquel ils ne prêtent que grisaille et immobilisme. Optimistes, nous nous projetons dans l'avenir ».

**COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION**

Conformément aux dispositions de l'article 321-122 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est tenu à la disposition des porteurs de parts. Ce rapport est également consultable sur le site Internet de la société de gestion : [www.mandarine-gestion.com](http://www.mandarine-gestion.com)

**INFORMATION RELATIVE AUX INSTRUMENTS FINANCIERS DETENUS EN PORTEFEUILLE EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION**

Conformément aux dispositions de l'article 321-131 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, nous vous informons qu'au cours de la période sous revue Mandarine Active a été investi en OPCVM gérés par Mandarine Gestion (Compartiment Mandarine Small Unique de la SICAV Mandarine Funds).

**INFORMATION RELATIVE A LA POLITIQUE DE VOTE**

Conformément aux dispositions de l'article L533-22-1 du Code monétaire et financier, la politique d'engagement actionnarial, la politique de vote et le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles Mandarine Gestion a exercé ses droits de vote sont accessibles sur le site de la société de gestion : [www.mandarine-gestion.com](http://www.mandarine-gestion.com)

**INFORMATION RELATIVE A LA SELECTION DES INTERMEDIAIRES**

**Catégorisation de la société de gestion :**

Mandarine Gestion a choisi de se considérer comme « client professionnel » et demande aux intermédiaires (brokers) de la catégoriser ainsi, ce qui leur impose l'obligation de « meilleure exécution » (« best execution ») à l'égard de notre société.

**Critères de sélection des meilleures intermédiaires en charge de l'exécution :**

Dans le cadre de sa procédure de « best selection », Mandarine Gestion a retenu quatre facteurs clés pour sélectionner et apprécier les meilleurs intermédiaires en charge de l'exécution afin de permettre *in fine* la meilleure exécution :

- Probabilité et rapidité d'exécution
- Prix d'exécution
- Accès à la liquidité (blocs, intérêts, contrepartie ...)
- Qualité d'exécution (en ce inclus le post trade et le reporting)

Ces critères reposent sur une analyse qualitative, une analyse quantitative et sur une notation technique du middle office.

**Critère n°1 : Aspects qualitatifs :** prix total de la transaction ; accès aux lieux d'exécution permettant régulièrement de réaliser la meilleure exécution ; connectivité ; technologie de marché ; accès direct au marché, ...

**Critère n°2 : Aspect quantitatif : la mesure de performance d'exécution – TCA :**

Mesure de performance moyenne d'exécution (Trading Cost Analysis) : l'ensemble des opérations traitées sur une période de sélection est mesuré et comparé aux benchmarks définis (IS-TWAP, VWAP ...)

**Critère n°3 : Notation middle office :** qualité des confirmations ; qualité des dénouements ; gestion des suspens ; ...

**Modalités et fréquence de sélection des intermédiaires de marchés (Brokers) - Brokers review.**

Rôle du Comité Broker : Chaque semestre, la société de gestion passe en revue les brokers sélectionnés au titre du semestre précédent au regard des trois critères ci-dessus mentionnés et décide des nouveaux brokers qui intégreront la liste des brokers sélectionnés pour le semestre suivant.

Ainsi, le Comité Broker est en charge : (i) de sélectionner les nouveaux brokers et (ii) de noter les brokers au regard des trois critères.

Pour plus d'information : [www.mandarine-gestion.com](http://www.mandarine-gestion.com)

**METHODOLOGIE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

Le calcul du risque global est effectué selon la méthode de l'engagement « *Commitment Approach* » selon la méthodologie du guide CESR/ 10-788 reprise dans l'instruction AMF 2011-15.

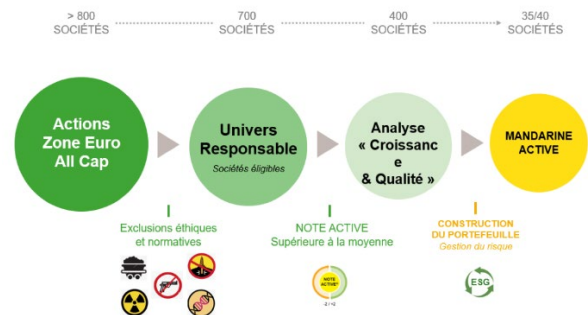
**INFORMATION SUR LA PRISE EN COMPTE DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DES CRITERES ESG**

L'information sur la prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG figure sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : [www.mandarine-gestion.com](http://www.mandarine-gestion.com)

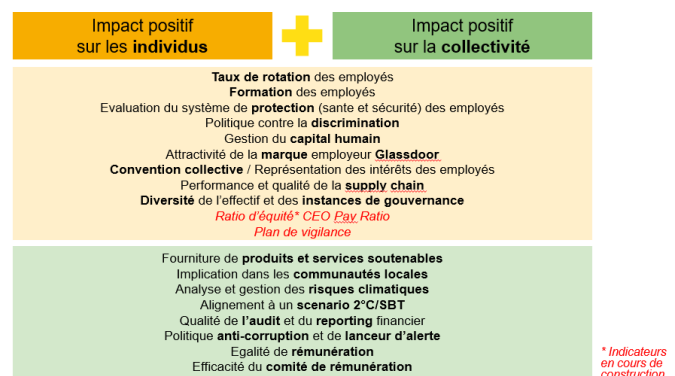
Le FCP prend systématiquement en compte les critères ESG au sens de l'article D533-16-1 du Code monétaire et financier.

**Rappel de la méthode ESG mise en œuvre dans le portefeuille : Best-in- Universe**

En premier lieu, il convient de rappeler qu'un filtre ESG dit « Active® » est appliqué en amont du processus d'investissement de Mandarine Active comme le montre le schéma ci-dessous :

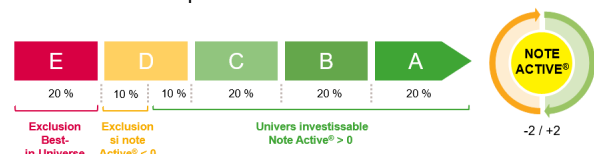


La note Active® retenue est issue de la recherche menée en interne. C'est une note propriétaire de la Société de gestion qui s'appuie sur une recherche externe (Sustainalytics) et interne. Elle est fondée sur 16 indicateurs extra-financiers eux-mêmes composés de sous-indicateurs comme illustré dans le schéma ci-dessous :



La note Active® est la moyenne équilibrée des indicateurs disponibles. Elle est comprise entre [-2 et +2], affinée au fil de l'eau au gré des mises à jour des notes provenant des agences de notations, de l'actualité et des rencontres avec les sociétés.

Les notes Active® inférieures à 0 ne sont pas éligibles à l'investissement en portefeuille





**Notation du portefeuille (détaillée de préférence) vs notation du benchmark**

Nous avons noté que tendanciellement sur l'année 2020, la note Active® du fonds était supérieure à celle de l'indice. A fin 2020, la note du fonds était de 0.63 vs 0.62 pour l'indice.

**Mesure d'impact ESG du fonds et de l'indice**

Un reporting d'impact ESG trimestriel est réalisé pour comparer les performances du fonds et de l'indice. Les 4 indicateurs ESG utilisés sont :

- Les émissions de gaz à effet de serre (empreinte carbone)
- Le taux d'indépendance du Conseil
- La part des entreprises qui s'engagent aux grands principes du Pacte Mondial de l'ONU
- Le taux de rotation des employés.

Le lien internet pour accéder au rapport est le suivant :

[http://www.mandarine-gestion.com/fileadmin/user\\_upload/Reporting/ReportESG\\_MandarineActive.pdf](http://www.mandarine-gestion.com/fileadmin/user_upload/Reporting/ReportESG_MandarineActive.pdf)

**Émissions de gaz à effet de serre**

L'empreinte carbone du portefeuille par rapport à son indice de référence a été structurellement inférieure à celui-ci tout au long de l'année 2020 pour finir à 163 tonnes de CO2 par million d'euros investis, contre 303 pour l'indice. Ceci est dû à une surpondération dans des secteurs peu émetteurs en CO2 comme les technologies et une sous-pondération du secteur de l'énergie par rapport à l'indice. L'information est disponible dans chacun des reportings mensuels du fonds Mandarine Active.

Les données utilisées sont fournies le fournisseur de données environnementales Trucost, issues de rapports annuels ou d'estimations. Les résultats exprimés en Tonnes équivalent CO2 par M€ investis sont basés, pour chaque société, sur la part de la capitalisation boursière détenue par le fonds, puis rapportés à 1M€ investi. Les données retenues sont celles des scope 1, 2 et 1<sup>er</sup> rang des fournisseurs du scope 3.

La Société de Gestion ne peut conférer aucune garantie quant à l'exactitude, la complétude et l'exhaustivité des rapports extra-financiers.

**Top 5 et Bottom 5 du rating ESG des sociétés du fonds**

Au 31/12/2020, les cinq meilleures valeurs et les cinq moins bonnes notes en termes de notation ESG sont regroupées dans le tableau ci-dessous :

TOP 5	Note Active® [-2 ;+2]	BOTTOM 5	Note Active® [-2 ;+2]
Michelin	1.14	Puma	0.00
Schneider Electric	1.08	Adyen	0.01
Enel	1.07	Prosus	0.02
DSM	0.98	Warehouses de Pauw	0.04
Edenred	0.97	Bouygues	0.04

**SWOT ESG (Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats)**

<b>Opportunités</b> Les « utilities » vertes bénéficient de la thématique du Green Deal européen	<b>Forces</b> Empreinte carbone du portefeuille inférieure par rapport à son indice
<b>Menaces</b> Pression sur l'usage du plastique dans les secteurs de la distribution. Economie circulaire pour le secteur du luxe	<b>Faiblesses</b> Impact Covid dans la supply chain des sociétés

**Controverses**

Un suivi des controverses est réalisé tous les 15 jours grâce à l'outil Sustainalytics, allant d'une échelle de gravité de 1 à 5, 1 étant les controverses les moins graves. Deux controverses de niveau 3 sont à noter à fin décembre (Saint Gobain, Stora Enso)

**Politique d'engagement suivie au niveau du fonds**

Mandarine Gestion a établi une politique d'engagement depuis 2017. Cette politique s'applique à l'ensemble de la gamme de Mandarine Gestion et n'est pas spécifique au fonds Mandarine Opportunités. Le rapport Dialogue et Engagement de Mandarine Gestion 2020 est disponible sur le site internet de la société de gestion : <https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/demarche-responsable>

Les derniers échanges autour des thèmes ESG du fonds concernaient les sociétés suivantes

Société	Thème ESG Abordés
Knorr Bremse	Stabilisation de la gouvernance, actionnariat salarié, Notation CDP et alignement avec les objectifs des Accords de Paris
STMicroelectronics	Soumission du scénario d'alignement 2°C au SBTi, gestion de la relation avec Huawei
Alstom	Objectifs de réduction carbone et validation du scénario de température avec le SBTi. Sortie diesel et innovation produit

**TECHNIQUE DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE**

L'OPCVM n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille au sens de la Directive 2009/65/CE au cours de l'exercice sous revue.

**POLITIQUE DE REMUNERATION**

Le profil de risques des OPC et les caractéristiques de Mandarine Gestion en tant que GFIA et GOPCVM justifient une mise en œuvre proportionnée des principes de rémunération issus de la directive n°2011/65/UE et de la Directive 2014/91/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 modifiant la directive 2009/65/CE portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), pour ce qui est des fonctions de dépositaire, des politiques de rémunération et des sanctions.

Mandarine Gestion dispose de politiques et des pratiques de rémunération compatibles avec une gestion saine et efficace des risques qui ne favorise et n'encourage pas une prise de risque excessive et incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents réglementaires des OPC, à savoir tant les FIA que les OPCVM pour lesquels elle agit en qualité de société de gestion.

Ces politiques et pratiques en termes de rémunération se déclinent au niveau des différentes catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle et tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, et dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur les profils de risque des

gestionnaires, des OPCVM ou des FIA qu'ils gèrent. Ces politiques et pratiques en termes de rémunération sont adaptées à la taille à l'organisation interne ainsi qu'à la nature, à la portée et à la complexité des activités de Mandarine Gestion.

La rémunération du personnel de Mandarine Gestion se décline selon les composantes suivantes :

D'une part, une rémunération fixe dont le quantum est fixé aux salaires du marché. Il est vérifié que la rémunération fixe est en ligne avec le marché au travers d'études de salaires ou de benchmarking avec les sociétés concurrentes. Cette rémunération est *intuitu personae* et est précisé dans le contrat de travail de chaque collaborateur. Cette rémunération fixe est essentiellement la mesure de la convention collective à laquelle adhère la société de gestion et est cohérente avec les niveaux observés de rémunérations dans la gestion d'actifs en fonction des postes occupés. Cette rémunération fixe peut être révisée. Les principaux indicateurs de révision portent sur l'efficacité dans la réalisation des tâches et missions confiées et ou les évolutions du marché du travail ou de l'inflation.

D'autre part, une rémunération variable dont le quantum vient compléter le montant de la rémunération fixe. Son quantum est fonction de la réalisation des objectifs de la société (VSTR « Vision, Stratégies, Tactiques, Résultats) et des objectifs individuels. Aucune rémunération variable n'est garantie, sauf dans le cadre d'une nouvelle embauche et exclusivement pour la première année sans aucune tacite reconduction (Cette pratique n'est en aucun cas généralisée). L'attribution d'une rémunération variable est conditionnée en tout état de cause à la situation financière de la société de gestion et à la participation du salarié au développement de la société. Mandarine Gestion peut octroyer un complément de rémunération par le biais de primes discrétionnaires déterminées en fonction de critères aucunement lié à la performance des OPC gérés ou à la prise de risques. L'attribution d'une rémunération variable est discrétionnaire et ne dépend d'aucune formule quantitative préétablie. Enfin, un accord d'intéressement et un accord de participation ont été mis en place pour une durée de 3 ans, renouvelable d'une année sur l'autre par tacite reconduction. Concernant les autres avantages assimilables : Au 31 décembre 2020, aucune forme de rémunération en nature (Voiture de fonction, frais d'essences...) n'est octroyée aux salariés de la Société de gestion. La politique de rémunération sera mise à jour si la Société de Gestion venait à octroyer un avantage en nature aux salariés. Toutefois, la société de gestion pourra rembourser à l'Euro les frais de débours professionnels des collaborateurs (taxis, restaurants...) sous la forme d'une note de frais validée par le Directeur Général Délégué. Il se pourrait qu'à l'occasion du départ d'un salarié (Rupture conventionnelle, licenciement...), le collaborateur perçoive des indemnités dans les conditions fixées par le code du travail et la convention collective applicable au sein de la Société de Gestion. Cette indemnité ne sera pas détaillée dans le présent document car il n'est en aucun cas lié aux travaux effectués par le collaborateur mais reste couvert par des obligations du droit du travail et de la convention collective. Dans un souci de préserver l'intérêt des porteurs, la Société de Gestion n'a pas vocation à rémunérer ses collaborateurs sous un mécanisme de « *Carried Interest* ». Les FIA gérés par la Société de Gestion n'offrent pas de parts de « *Carried Interest* » aux gérants et/ou collaborateurs de la SGP. Ce type de rémunération est donc exclu de la présente politique de rémunération de Mandarine Gestion.

Ainsi au titre de la Directive 2011/61/UE de niveau I (art. 13 et annexe II) du 8 juin 2011 dite directive AIMF, du Règlement délégué 231/2013 de niveau II (art. 107) du 19 décembre 2012, des Orientations de l'ESMA sur les politiques de rémunération des gestionnaires de FIA du 3 juillet 2013, et au titre de la Directive 2014/91/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 modifiant la directive 2009/65/CE portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), pour ce qui est des fonctions de dépositaire, des politiques de rémunération et des

sanctions, des orientations ESMA du 14 octobre 2016 (ESMA/2016/575 – Guidelines on sound remuneration policies under the UCITS Directive) ainsi que des dispositions telles qu'issues des textes nationaux de transpositions tels qu'applicables sur le territoire de la République Française (à savoir notamment l'art. L.533-22-2 CMF et les articles art. 319-10 et 319-11 RG AMF ainsi que de la Position AMF n°2013-11 sur les politiques de rémunération applicables aux gestionnaires de FIA et du guide AMF intitulé « Guide OPCVM V pour les sociétés de gestion »), il ressort que le montant total des rémunérations brutes pour l'exercice 2020 ayant débuté le 1er janvier 2020 et s'étant clôturé le 31 décembre 2020 du personnel de la société de gestion Mandarine Gestion ressort à 5.518 Keuros, ce montant se ventilant en 3.564 keuros au titre des rémunérations fixes et en 1.953 keuros au titre des rémunérations variables concernant ledit exercice; ces montants concernent 41 bénéficiaires, les rémunérations variables seront quant à elles versées au cours des exercices suivants l'exercice sous revue. Concernant le personnel listé à l'article 533-22-2 du CMF, soit 23 personnes sur les 41 personnes, les rémunérations se ventilent à raison de 2.675 keuros pour la partie fixe et à raison de 1.827 keuros concernant la partie variable. Il est à noter qu'aucune rémunération du type de celle correspondant à un pourcentage de la performance réalisée par un fonds d'investissements attribué à ses dirigeants (« *Carried Interests* ») a été versée par l'OPC ou l'un quelconques des OPC dont la société de gestion assure les fonctions de gestionnaire au cours de l'exercice sous revue. De façon complémentaire, il est à noter d'une part que la rémunération fixe ainsi que variable telles que mentionnées ci-dessus concerne 41 bénéficiaires qui constituent le personnel de la société de gestion, 23 appartiennent à la liste de bénéficiaires énoncés à l'article L. 533-22-2 du CMF. D'autre part, ces rémunérations ont trait aux rémunérations de collaborateurs qui sont concernés tant par la gestion de FIA que d'OPCVM.

#### COMPTE RENDU DES PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

##### Principaux achats

##### Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020

UNILEVER NV	3715769,264 €
WOLTERS KLUWER	3542623,142 €
AIA GROUP LTD	2869200,374 €
CRH	2563981,82 €
SCHNEIDER ELECTRIC	2547674,68 €
SANOFI	2547271,123 €
MERCK KGAA	2470063,989 €
PRYSMIAN SPA	2460307,203 €
SAINT GOBAIN	2422381,356 €
BOUYGUES SA	2401250,263 €

##### Au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2020

PROSUS NV	2582153,71 €
MICHELIN	2561058,609 €
KION	2357447,551 €
PROSUS NV	2349826,026 €
PUMA AG	2347989,408 €
ROYAL PHILIPS	2300709,997 €
BIOMERIEUX	1499663,972 €
BUREAU VERITAS	1296316,224 €
AKZO NOBEL N.V.	1175300,439 €
KNORR-BREMSE AG	1113316,341 €

Principales ventes

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020

KBC GROUPE SA	-3070885,409 €
AMADEUS IT HOLDINGS	-3015370,875 €
ROCHE	-2399833,987 €
ADIDAS AG	-2260845,012 €
ADIDAS AG	-2159275,065 €
AIA GROUP LTD	-2113225,664 €
PORSCHE AUTOMOBIL HOLDING SE	-2071167,739 €
PROSUS NV	-2021699,246 €
AIA GROUP LTD	-1993326,728 €
VINCI SA	-1962805,399 €

Au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2020

SAP AG	-3617825,023
ALLIANZ SE	-2438247,84
FRESENIUS SE	-2345560,394
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	-1613109,942
PROSUS NV	-1338575,282
SANOFI	-1258452,459
SANOFI	-1253630,871
SAP AG	-1209474,96
KERRY GROUP	-955734,8018
SANOFI	-816276,456

**SECURITIES FINANCING TRANSACTION REGULATION (RELATIF AUX  
OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES)  
(« SFTR »)**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

# **MANDARINE ACTIVE**

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
Mandarine Gestion

40, avenue George V  
75008 Paris

---

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

## MANDARINE ACTIVE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
Mandarine Gestion

40, avenue George V  
75008 Paris

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

---

Aux porteurs de parts du FCP MANDARINE ACTIVE,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif MANDARINE ACTIVE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 26 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

  
Olivier GALLENE



## Bilan actif

	Exercice 31/12/2020	Exercice 31/12/2019
<b>Immobilisations Nettes</b>		
<b>Dépôts</b>		
<b>Instruments financiers</b>	<b>282,392,276.95</b>	<b>232,675,320.83</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>281,296,416.95</b>	<b>221,058,462.84</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	281,296,416.95	221,058,462.84
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres d'organismes de placement collectif</b>	<b>1,095,860.00</b>	<b>11,616,857.99</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	1,095,860.00	11,616,857.99
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titre reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>Autres Actifs : Loans</b>		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>Créances</b>	<b>854,127.28</b>	<b>1,310,317.52</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	854,127.28	1,310,317.52
<b>Comptes financiers</b>	<b>20,798,940.64</b>	<b>3,475,935.81</b>
Liquidités	20,798,940.64	3,475,935.81
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>304,045,344.87</b>	<b>237,461,574.16</b>

## Bilan passif

	Exercice 31/12/2020	Exercice 31/12/2019
<b>Capitaux propres</b>	-	-
<b>Capital</b>	292,436,679.25	229,060,659.80
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	-	-
<b>Report à nouveau (a)</b>	-	-
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)</b>	9,173,236.64	6,748,290.24
<b>Résultat de l'exercice (a,b)</b>	-3,554,638.45	682,897.26
 Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	 298,055,277.44	 236,491,847.30
<b>Instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>5,990,067.43</b>	<b>969,726.86</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	5,990,067.43	969,726.86
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>304,045,344.87</b>	<b>237,461,574.16</b>

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

**Hors-bilan**

	<b>Exercice 31/12/2020</b>	<b>Exercice 31/12/2019</b>
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

## Compte de résultat

	Exercice 31/12/2020	Exercice 31/12/2019
<b>Produits sur opérations financières</b>	.	.
Produits sur actions et valeurs assimilées	2,960,725.04	3,223,124.68
Produits sur obligations et valeurs assimilées	3,975.74	966.78
Produits sur titres de créances	.	.
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	.	.
Produits sur instruments financiers à terme	.	.
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	253.43	.
Autres produits financiers	.	.
<b>TOTAL I</b>	<b>2,964,954.21</b>	<b>3,224,091.46</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	.	.
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	.	.
Charges sur instruments financiers à terme	.	.
Charges sur dettes financières	-53,792.30	-62,251.17
Autres charges financières	.	.
<b>TOTAL II</b>	<b>-53,792.30</b>	<b>-62,251.17</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I + II)</b>	<b>2,911,161.91</b>	<b>3,161,840.29</b>
<b>Autres produits (III)</b>	.	.
<b>Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)</b>	<b>-5,837,184.32</b>	<b>-2,402,548.67</b>
<b>Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)</b>	<b>-2,926,022.41</b>	<b>759,291.62</b>
<b>Régularisation des revenus de l'exercice (V)</b>	<b>-628,616.04</b>	<b>-76,394.36</b>
<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)</b>	.	.
<b>Résultat (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>-3,554,638.45</b>	<b>682,897.26</b>

## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêt des comptes selon les méthodes suivantes :

### Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

### Instruments financiers à terme et conditionnels

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

### Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion

- 0,90 % TTC maximum pour la part I et G
- 1,40 % TTC maximum pour la part S
- 2,20 % TTC maximum pour la part R
- 0,60 % TTC maximum pour la part M
- 1,10 % TTC maximum pour la part F

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

## Commission de surperformance

15% de la surperformance au-delà de l'EURO STOXX® Net Return EUR+

La commission de surperformance correspond à des frais variables. La période de calcul de la commission de surperformance est l'exercice du Fonds. A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance du Fonds est définie comme la différence positive entre l'actif net du Fonds avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net d'un OPCVM fictif réalisant la performance de l'indicateur de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le Fonds réel.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 15% TTC de la performance au-delà de l'Indice **EURO STOXX® Net Return EUR** – dividendes réinvestis (code ISIN : EU0009658194), fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante. Une telle provision ne peut être passée qu'à condition que la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance soit supérieure à la valeur liquidative de début d'exercice. En cas de rachats, la quote-part de la commission de surperformance correspondant aux parts rachetées est perçue par la société de gestion. Hormis les rachats, la commission de surperformance est perçue par la société de gestion à la date de clôture de chaque période de calcul. Un descriptif de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est tenu à la disposition des souscripteurs par la société de gestion.

## Rétrocession de frais de gestion

Néant

## Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts courus

## Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour la part R  
Capitalisation pour la part S  
Capitalisation pour la part F  
Capitalisation pour la part I  
Capitalisation pour la part G  
Capitalisation pour la part M

## Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part R  
Capitalisation pour la part S  
Capitalisation pour la part F  
Capitalisation pour la part I  
Capitalisation pour la part G  
Capitalisation pour la part M

## Changements affectant le fonds

Néant

## Evolution de l'actif net

	Exercice 31/12/2020	Exercice 31/12/2019
Actif net en début d'exercice	236,491,847.30	204,008,326.41
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	67,370,947.18	11,664,006.83
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-33,371,149.52	-36,681,344.32
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	28,912,863.52	16,649,184.37
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-19,246,070.22	-8,635,102.17
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-1,708,606.73	-1,383,682.59
Différences de change	155,821.98	496,563.64
<b>Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :</b>	<b>22,375,646.34</b>	<b>49,614,603.51</b>
Différence d'estimation exercice N	57,488,986.95	35,112,373.83
Différence d'estimation exercice N-1 *	-35,113,340.61	14,502,229.68
<b>Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-2,926,022.41	759,291.62
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>298,055,277.44</b>	<b>236,491,847.30</b>

\* Les comptes de différence d'estimation N-1 présents en N, tels que détaillés dans la partie "Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers", diffèrent de ceux présentés en N-1.

Cet écart n'a pas d'impact sur l'actif net, mais sur la présentation des comptes de différence d'estimation.

## Complément d'information 1

	Exercice 31/12/2020
<b>Engagements reçus ou donnés</b>	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie</b>	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
<b>Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe</b>	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	1,095,860.00
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(\*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.



## Complément d'information 2

	Exercice 31/12/2020	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
<b>Catégorie de classe I (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	1,113.7332	
Nombre de titres rachetés	933.6492	
<b>Catégorie de classe S (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	-	
Nombre de titres rachetés	-	
<b>Catégorie de classe R (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	39,957.2383	
Nombre de titres rachetés	1,844.9728	
<b>Catégorie de classe G (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	395.0000	
Nombre de titres rachetés	42.0000	
<b>Catégorie de classe M (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	188.0000	
Nombre de titres rachetés	254.0000	
<b>Catégorie de classe F (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	5,944.9060	
Nombre de titres rachetés	1,130.8730	
<b>Commissions de souscription et/ou de rachat</b>	<b>Montant (EUR)</b>	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	67,547.65	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
<b>Frais de gestion</b>	<b>Montant (EUR)</b>	<b>% de l'actif net moyen</b>
<b>Catégorie de classe I (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	79,298.96	0.90
Commissions de surperformance	117,928.87	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe S (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	117.39	1.40
Commissions de surperformance	150.91	-
Autres frais	-	-

## Complément d'information 2

	Exercice 31/12/2020	
<b>Catégorie de classe R (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	130,409.67	2.20
Commissions de surperformance	81,432.56	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe G (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	8,566.55	0.90
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe M (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,307,733.27	0.60
Commissions de surperformance	4,059,484.49	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe F (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	22,848.74	1.10
Commissions de surperformance	29,212.91	-
Autres frais	-	-
<b>Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)</b>	-	-

(\*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

## Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 31/12/2020
<b>Ventilation par nature des créances</b>	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	854,127.28
Coupons à recevoir	
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>854,127.28</b>
<b>Ventilation par nature des dettes</b>	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	4,323,897.10
Autres créditeurs divers	1,665,795.33
Provision pour risque des liquidités de marché	375.00
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>5,990,067.43</b>

## Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 31/12/2020
<b>Actif</b>	
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
<b>Titres de créances</b>	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Autres actifs : Loans</b>	-
<b>Passif</b>	
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
<b>Hors-bilan</b>	
<b>Opérations de couverture</b>	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
<b>Autres opérations</b>	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

## Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	20,798,940.64
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	20,798,940.64	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

## Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	HKD	CHF	SEK
<b>Actif</b>			
Dépôts	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	7,189,253.93	5,776,708.02	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Titres d'OPC	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-
Créances	-	-	-
Comptes financiers	-	-	7,355.27
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Dettes	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>			
Opérations de couverture	-	-	-
Autres opérations	-	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

## Affectation des résultats

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/12/2020	Exercice 31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-117,477.04	9,663.15
<b>Total</b>	<b>-117,477.04</b>	<b>9,663.15</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-117,477.04	9,663.15
<b>Total</b>	<b>-117,477.04</b>	<b>9,663.15</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-



## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2020	Exercice 31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	399,525.89	289,931.48
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>399,525.89</b>	<b>289,931.48</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	399,525.89	289,931.48
<b>Total</b>	<b>399,525.89</b>	<b>289,931.48</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Catégorie de classe S (Devise: EUR)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/12/2020	Exercice 31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-164.38	-25.94
<b>Total</b>	<b>-164.38</b>	<b>-25.94</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-164.38	-25.94
<b>Total</b>	<b>-164.38</b>	<b>-25.94</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2020	Exercice 31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	286.90	242.35
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>286.90</b>	<b>242.35</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	286.90	242.35
<b>Total</b>	<b>286.90</b>	<b>242.35</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Catégorie de classe R (Devise: EUR)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/12/2020	Exercice 31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-678,225.67	-25,112.96
<b>Total</b>	<b>-678,225.67</b>	<b>-25,112.96</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-678,225.67	-25,112.96
<b>Total</b>	<b>-678,225.67</b>	<b>-25,112.96</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2020	Exercice 31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1,169,279.08	77,100.31
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>1,169,279.08</b>	<b>77,100.31</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1,169,279.08	77,100.31
<b>Total</b>	<b>1,169,279.08</b>	<b>77,100.31</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Catégorie de classe G (Devise: EUR)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/12/2020	Exercice 31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-60,276.72	7.12
<b>Total</b>	<b>-60,276.72</b>	<b>7.12</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-60,276.72	7.12
<b>Total</b>	<b>-60,276.72</b>	<b>7.12</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2020	Exercice 31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	104,944.71	250.04
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>104,944.71</b>	<b>250.04</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	104,944.71	250.04
<b>Total</b>	<b>104,944.71</b>	<b>250.04</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Catégorie de classe M (Devise: EUR)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/12/2020	Exercice 31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-2,658,085.49	698,497.37
<b>Total</b>	<b>-2,658,085.49</b>	<b>698,497.37</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-2,658,085.49	698,497.37
<b>Total</b>	<b>-2,658,085.49</b>	<b>698,497.37</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-



## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2020	Exercice 31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	7,402,018.88	6,375,557.76
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>7,402,018.88</b>	<b>6,375,557.76</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	7,402,018.88	6,375,557.76
<b>Total</b>	<b>7,402,018.88</b>	<b>6,375,557.76</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Catégorie de classe F (Devise: EUR)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/12/2020	Exercice 31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-40,409.15	-131.48
<b>Total</b>	<b>-40,409.15</b>	<b>-131.48</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-40,409.15	-131.48
<b>Total</b>	<b>-40,409.15</b>	<b>-131.48</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2020	Exercice 31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	97,181.18	5,208.30
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>97,181.18</b>	<b>5,208.30</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	97,181.18	5,208.30
<b>Total</b>	<b>97,181.18</b>	<b>5,208.30</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	7,124.87	7,820.01	6,791.07	8,720.73	<b>9,709.45</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	6,907.00	5,227.35	6,272.24	10,154.23	<b>13,053.99</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	969.4214	668.4574	923.6013	1,164.3783	<b>1,344.4623</b>

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<b>Date de mise en paiement</b>					
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	286.89	1,235.56	-419.71	249.00	<b>297.16</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	51.82	55.89	74.82	8.29	<b>-87.37</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# MANDARINE ACTIVE

## Catégorie de classe S (Devise: EUR)

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	7,009.86	7,661.85	6,620.21	8,464.95	<b>9,341.05</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	7.01	7.66	6.62	8.46	<b>9.34</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	1.0000	1.0000	1.0000	1.0000	<b>1.0000</b>

Date de mise en paiement	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	283.31	1,212.15	-409.76	242.35	<b>286.90</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	17.72	23.83	35.37	-25.94	<b>-164.38</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# MANDARINE ACTIVE

## Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	678.35	736.23	630.98	801.21	<b>883.56</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	8,950.51	4,200.74	1,504.26	2,691.92	<b>36,643.08</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	13,194.4727	5,705.6881	2,384.0023	3,359.7861	<b>41,472.0516</b>

<b>Date de mise en paiement</b>	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	27.56	116.65	-39.14	22.94	<b>28.19</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	-3.60	-2.77	-2.46	-7.47	<b>-16.35</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# MANDARINE ACTIVE

## Catégorie de classe G (Devise: EUR)

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	7,146.89	7,844.78	6,812.65	8,747.81	<b>9,649.43</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	7.15	7.84	6.81	8.75	<b>3,415.90</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	1.0000	1.0000	1.0000	1.0000	<b>354.0000</b>

<b>Date de mise en paiement</b>	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	287.83	1,239.66	-420.94	250.04	<b>296.45</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	52.19	56.54	75.05	7.12	<b>-170.27</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# MANDARINE ACTIVE

## Catégorie de classe M (Devise: EUR)

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	72,254.01	79,511.44	69,075.93	88,916.11	<b>98,804.70</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	3,829.46	4,055.08	196,037.51	223,446.19	<b>241,775.11</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	53.0000	51.0000	2,838.0000	2,513.0000	<b>2,447.0000</b>

<b>Date de mise en paiement</b>	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	2,903.16	12,552.66	-4,386.43	2,537.03	<b>3,024.93</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	733.73	769.29	994.54	277.95	<b>-1,086.26</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."



# MANDARINE ACTIVE

## Catégorie de classe F (Devise: EUR)

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>				
Parts C	498.37	431.94	553.68	<b>613.97</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	3,570.67	180.88	182.30	<b>3,157.85</b>
<b>Nombre de titres</b>				
Parts C	7,164.6014	418.7530	329.2426	<b>5,143.2756</b>

Date de mise en paiement	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>				
Parts C	4.07	-26.71	15.81	<b>18.85</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>				
Parts C	-0.22	3.77	-0.35	<b>-7.85</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

## Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2020

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				<b>281,296,416.95</b>	<b>94.37</b>
<b>Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				<b>281,296,416.95</b>	<b>94.37</b>
ADYEN NV	1,620.00	1,905.00	EUR	3,086,100.00	1.04
AIA GROUP LTD	720,000.00	95.00	HKD	7,189,253.93	2.41
AKZO NOBEL N.V.	72,000.00	87.86	EUR	6,325,920.00	2.12
ASML HOLDING NV	24,000.00	397.55	EUR	9,541,200.00	3.20
BIOMERIEUX	43,500.00	115.40	EUR	5,019,900.00	1.68
BOUYGUES SA	102,000.00	33.65	EUR	3,432,300.00	1.15
BUREAU VERITAS SA	276,000.00	21.76	EUR	6,005,760.00	2.01
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	210,000.00	37.50	EUR	7,875,000.00	2.64
DASSAULT SYSTEMES SE	48,000.00	166.15	EUR	7,975,200.00	2.68
EDENRED	132,000.00	46.41	EUR	6,126,120.00	2.06
EDP RENOVAVEIS SA	450,000.00	22.80	EUR	10,260,000.00	3.44
ENEL SPA	1,320,000.00	8.28	EUR	10,924,320.00	3.67
ESSILORLUXOTTICA	63,000.00	127.55	EUR	8,035,650.00	2.70
EURAZEO SE	51,000.00	55.50	EUR	2,830,500.00	0.95
FINECOBANK SPA	690,000.00	13.40	EUR	9,246,000.00	3.10
HERMES INTERNATIONAL	9,000.00	879.60	EUR	7,916,400.00	2.66
KINGSPAN GROUP PLC	99,000.00	57.40	EUR	5,682,600.00	1.91
KNORR-BREMSE AG	69,000.00	111.68	EUR	7,705,920.00	2.59
KONINKLIJKE DSM NV	66,000.00	140.80	EUR	9,292,800.00	3.12
KONINKLIJKE PHILIPS NV	135,000.00	43.78	EUR	5,910,300.00	1.98
LEGRAND SA	111,000.00	73.00	EUR	8,103,000.00	2.72
LINDE PLC	66,000.00	213.00	EUR	14,058,000.00	4.72
LOREAL	33,600.00	310.80	EUR	10,442,880.00	3.50
MERCK KGAA	66,000.00	140.35	EUR	9,263,100.00	3.11
MICHELIN (CGDE)	42,000.00	104.95	EUR	4,407,900.00	1.48
NESTE OYJ	87,000.00	59.16	EUR	5,146,920.00	1.73
PARTNERS GROUP HOLDING AG	6,000.00	1,040.00	CHF	5,776,708.02	1.94
PROSUS NV	60,000.00	88.36	EUR	5,301,600.00	1.78
PUMA SE	66,000.00	92.28	EUR	6,090,480.00	2.04
SCHNEIDER ELECTRIC SE	81,000.00	118.30	EUR	9,582,300.00	3.21
STMICROELECTRONICS NV	240,000.00	30.28	EUR	7,267,200.00	2.44
STORA ENSO OYJ-R SHS	375,000.00	15.64	EUR	5,866,875.00	1.97
SYMRISE AG	63,000.00	108.40	EUR	6,829,200.00	2.29

## Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2020

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
TELEPERFORMANCE	28,800.00	271.30	EUR	7,813,440.00	2.62
VERBUND AG	75,000.00	69.85	EUR	5,238,750.00	1.76
WAREHOUSES DE PAUW SCA	318,000.00	28.26	EUR	8,986,680.00	3.02
WOLTERS KLUWER	120,000.00	69.06	EUR	8,287,200.00	2.78
WORLDLINE SA - WI	78,000.00	79.10	EUR	6,169,800.00	2.07
ZALANDO SE	69,000.00	91.06	EUR	6,283,140.00	2.11
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				-	-
<b>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				-	-
BIONERSIS 10-31/12/2049 FRN	120,000.00	-	EUR	-	-
<b>Titres d'OPC</b>				<b>1,095,860.00</b>	<b>0.37</b>
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays     Etats membres de l'Union européenne</b>				<b>1,095,860.00</b>	<b>0.37</b>
MANDARINE SMALL UNIQUE ICI	1,000.00	1,095.86	EUR	1,095,860.00	0.37
<b>Créances</b>				<b>854,127.28</b>	<b>0.29</b>
<b>Dettes</b>				<b>-5,990,067.43</b>	<b>-2.01</b>
<b>Dépôts</b>				-	-
<b>Autres comptes financiers</b>				<b>20,798,940.64</b>	<b>6.98</b>
<b>TOTAL ACTIF NET</b>			<b>EUR</b>	<b>298,055,277.44</b>	<b>100.00</b>